



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dépendance

Question écrite n° 78734

Texte de la question

M. Marc Joulaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les conclusions du rapport de la Cour des comptes, rendu public le 9 novembre 2005 et relatif à la politique en faveur des personnes âgées et dépendantes. La démographie de notre société va en effet connaître des bouleversements considérables dans les années et les décennies à venir, puisque d'ici 2040 le nombre de personnes âgées dépendantes va croître de 50 % selon les analyses et études réalisées. Dans ces conclusions, le rapport de la Cour des comptes affirmerait clairement la nécessité, dès à présent, d'envisager un plan important et ambitieux pour une nouvelle politique en faveur des personnes âgées dépendantes, qu'il s'agisse des offres de service, de prestation ou des places en établissement. De manière plus générale, ce rapport pointe la nécessité d'envisager une politique globale et continue de la prise en charge. Il lui demande donc son sentiment sur les conclusions de ce rapport de la Cour des comptes, mais aussi les mesures qu'il envisage de prendre à court et moyen terme dans le cadre de cette évolution démographique extrêmement importante.

Données clés

Auteur : [M. Marc Joulaud](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78734

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10761